

COMMENT ME PROCURER LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Tous les imprimés et renseignements sont disponibles sur le site service-public.gouv.fr

Pièce désirée	Où s'adresser ?	Pièces à fournir
Extrait d'acte de naissance, mariage ou décès ou copie intégrale	Mairie du lieu de naissance, mariage ou décès (selon le cas)	Indiquer la date de l'évènement, le nom et les prénoms de la personne concernée (précisez le nom de jeune fille pour les femmes).
Cartes d'identité adultes Validité 15 ans Toutes les cartes délivrées depuis le 1 ^{er} janvier 2004 sont prorogées automatiquement de 5 ans. Attention se renseigner si déplacement à l'étranger	Mairie disposant d'un équipement spécifique. La mairie de Crouy sur Cosson n'est pas équipée. Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes. Le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne.	Pièces à fournir différentes selon les cas. Consulter la mairie concernée ou le site service-public.gouv.fr La liste des mairies équipées est également disponible sur ce site
Cartes d'identité mineurs Validité 10 ans La personne qui était mineure lors de l'établissement de sa carte et qui est devenue majeure n'a pas de prorogation à 15 ans	Mairie disposant d'un équipement spécifique. La mairie de Crouy sur Cosson n'est pas équipée.	Pièces à fournir différentes selon les cas. Consulter la mairie concernée ou le site service-public.gouv.fr La liste des mairies équipées est également disponible sur ce site
Passeport	Mairie disposant d'un équipement spécifique. La mairie de Crouy sur Cosson n'est pas équipée.	Pièces à fournir différentes selon les cas. Consulter la mairie concernée ou le site service-public.gouv.fr La liste des mairies équipées est également disponible sur ce site
Carte grise Changement de titulaire Duplicata Changement d'adresse Cession de véhicule	Internet	Je peux désormais effectuer cette démarche sans me rendre à la Préfecture en me rendant sur le site internet https://immatriculation.ants.gouv.fr et en suivant les étapes proposées. Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en Préfecture et dans de nombreuses Sous-Préfectures.

COMMENT ME PROCURER LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Tous les imprimés et renseignements sont disponibles sur le site service-public.gov.fr

Pièce désirée	Où s'adresser ?	Pièces à fournir
Duplicata de permis de conduire suite à perte, vol, détérioration ou changement d'état civil	Internet	Imprimé CERFA réf.06 (il doit être rempli en ligne sur service-public.gov.fr) Imprimé CERFA 14882*01 2 photographies d'identité aux normes Photocopie de la pièce d'identité Justificatif de domicile (si vous résidez chez un particulier fournir une attestation d'hébergement datée et signée) Photocopie récépissé de déclaration de perte ou de vol Photocopie du permis de conduire (pour les cas de détérioration) 1 timbre fiscal à 25 €
Renouvellement permis de conduire poids lourds	Internet	https://permisdeconduire.ants.gouv.fr Photo numérisée auprès des cabine ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
Duplicata de livret de famille	Mairie du domicile	Venir retirer un formulaire de demande
Certificat d'hérédité ou acte de notoriété	Notaire	La mairie n'établit plus ce document devant le manque des moyens pour certifier une liste exhaustive d'héritiers
Extrait de casier judiciaire	Casier Judiciaire National – 107, Rue du Landreau – 44079 NANTES CEDEX Ou cjn.justice.gouv.fr	Photocopie d'une pièce d'identité
Permis de détention d'un chien catégorisé	Mairie du domicile	La carte d'identification de l'animal Le carnet de vaccination L'attestation d'assurance du propriétaire Le certificat comportemental du vétérinaire L'attestation d'aptitude délivrée au propriétaire délivrée à l'issue de la formation
Autorisation de sortie de territoire pour un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale	www.service-public.fr	Cerfa à remplir et à imprimer. Votre enfant devra l'avoir avec lui ainsi que : - Sa pièce d'identité - La copie de la pièce d'identité du parent signataire du Cerfa Le Cerfa est le seul document valable. Il devra être original (pas de photocopie)
Légalisation de signature	Mairie du domicile	Pièce d'identité